

COMMENT REMPLIR SON ETAT DES RISQUES ?

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mise à disposition par arrêté préfectoral.

- ❖ Du 20 mars 2009

2. Adresse, commune, code postal

A remplir par le vendeur ou bailleur

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

Si le bien est situé dans la zone à risques du PPRn approuvé et/ou prescrit

- ❖ Cocher la case **OUI (PPRn approuvé)**
- ❖ Cocher la case **OUI (PPRn prescrit)**
- ❖ Puis cocher la case **Inondation**

Si le bien est situé hors de la zone à risques du PPRn approuvé et/ou prescrit

- ❖ Cocher la case **NON**

La ville est située dans le périmètre d'un PPRn

- PPR NIMES CADEREAUX approuvé le 13/12/1994 aléa : inondation
- PPR MOYEN VISTRE approuvé le 31/10/1994 aléa : inondation
- PPR NIMES CADEREAUX et VISTRE prescrit le 28/10/2008 aléa : inondation

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

- ❖ Il n'y a pas de plan de prévention de risques technologiques approuvé ni prescrit
- ❖ Cocher la case **NON**

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

- ❖ Cocher la case **Zone 0**

6. Localisation

- ❖ Le dossier complet est consultable au service de la Réglementation, aux archives municipales, ainsi que dans les CAM et mairies annexes

7. Vendeur – Bailleur

- ❖ A remplir par le vendeur ou le bailleur

8. Acquéreur – Locataire

- ❖ A remplir par le vendeur ou le bailleur

9. Date

- ❖ A remplir par le vendeur ou le bailleur